

Conditions générales de vente :

Modalités de réservation :

Toute demande de réservation doit être confirmée par e-mail, la réservation ne sera validée par nos soins qu'après notre réponse par e-mail et prise définitivement en compte qu'à réception d'un chèque ou un virement du montant de l'acompte. Tout devis est valable 7 jours et définitivement confirmé après versement d'un acompte.

Annulation de réservation de la part des clients :

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail adressé au propriétaire.

- Annulation 15 jours avant le début du séjour : la totalité de l'acompte sera conservé par les propriétaires.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement (acompte + solde) reste intégralement acquis au propriétaire.
- En cas de remboursement d'un acompte reçu par virement d'un pays hors Union Européenne, les frais de transactions bancaires restent à la charge du client.

Annulation de réservation de la part de l'Atelier des sens 89 :

Avant le début du séjour, si le propriétaire annule, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le propriétaire se réserve le droit de mettre fin à un séjour de manière anticipée pour motifs sérieux, dans ce cas la totalité du séjour reste dû, à l'exception des prestations non consommées.

Règlement du solde :

Le solde est à régler en fin de séjour chez les propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées seront à régler en fin de séjour aux propriétaires.

Utilisation des lieux :

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres et les équipements en bon état.

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Animaux : Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Assurance : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type Villégiature pour ses différents risques.